

## **DELIBERATION N° 14**

<p style="text-align: center;"><b>Convention de partenariat entre la Ville de Dieppe et l'Office Municipal des Sports</b></p>
---

### **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39*

*Nombre de conseillers en exercice : 39*

*Nombre de présents : 32*

*Nombre de votants : 39*

### **LE 26 MAI DEUX MILLE ONZE**

Le Conseil Municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation du Maire en date du 19 mai 2011 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

**Sont présents**: M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues, M. LEVASSEUR Thierry, M. TAVERNIER Eric, M. LECANU Lucien, Mme LEGRAND Vérane (jusqu'à la question n° 2.3), M. LEFEBVRE François, Mme CHARRETON Emmanuelle, Mme GAILLARD Marie Catherine, Monsieur ELOY Frédéric, Mme FARGE Patricia, M. CUVILLIEZ Christian, M. BEGOS Yves, Mme CYPRIEN Jocelyne (jusqu'à la question n° 2.3), M. LAPENA Christian, M. VERGER Daniel, Mme LEGRAS Liliane, Mme DUPONT Danièle, Mme MELE Claire, M. BREBION Bernard, M. DUTHUIT Michel, M. MENARD Joël, Mme AVRIL Jolanta, M. BOUDIER Jacques, Mme AUDIGOU Sabine, Mme EMO Céline, Mme GILLET Christelle, Mme SANOKO Barkissa, M. PAJOT Mickaël, Mme LEMOINE Françoise, Mme THETIOT Danièle, M. HOORNAERT Patrick (jusqu'à la question n° 2.3), M. GAUTIER André, Mme OUVRY Annie, M. BAZIN Jean.

**Sont absents et excusés** : Mme DELANDRE Béatrice, Mme LEGRAND Vérane (de la question n° 3 à n° 41), Mme COTTARD Françoise, Mme CYPRIEN Jocelyne (de la question n° 3 à n° 41), M. CHAUVIERE Jean Claude, M. HOORNAERT Patrick (de la question n° 3 à n° 41), Mme ORTILLON Ghislaine.

**Pouvoirs ont été donnés par** Mme DELANDRE Béatrice à Mme GAILLARD Marie Catherine, Mme LEGRAND Vérane à M. TAVERNIER Eric (de la question n° 3 à n° 41), Mme COTTARD Françoise à M. LAPENA Christian, Mme CYPRIEN Jocelyne à M. FALAIZE Hugues (de la question n° 3 à n° 41), M. CHAUVIERE Jean Claude à M. BREBION Bernard, M. HOORNAERT Patrick à Mme THETIOT Danièle (de la question n° 3 à n° 41), Mme ORTILLON Ghislaine à Mme LEMOINE Françoise.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

**Secrétaire de séance** : M. PAJOT Mickaël.

M. Thierry LEVASSEUR, Adjoint au Maire, expose que pour répondre aux besoins de la population en matière de pratique d'activités physiques et sportives, la Ville de Dieppe encourage une politique de projets initiée par les partenaires du mouvement associatif local.

L'OMSD, association dont la vocation est de fédérer les clubs sportifs, occupe une place particulière dans le mouvement sportif, ce que la Ville a souhaité formaliser à travers une convention de partenariat.

Cette convention porte sur les 4 grandes missions assurées par l'OMSD :

- participation à l'animation de la vie de la cité (La Corrida, 1, 2, 3 à vous de jouer, assises du sport, fête du sport, remise de trophées)
- concertation avec le service des sports (recensement des besoins sportifs)
- communication à destination des associations adhérentes et des pratiquants (création d'un site internet et d'un guide des associations sportives)
- conseil et aide aux associations sportives dans les domaines administratif, formation des dirigeants, réglementation, fiscalité, santé, partenariat et sponsoring.

Pour permettre à l'association d'assurer ses activités et de remplir les missions figurant dans la convention, la Ville fixe annuellement dans le cadre de son propre budget, le montant de son concours financier.

Pour l'année 2011, il est proposé une subvention de fonctionnement de 45 000 €.

A cette subvention s'ajoutent :

- la mise à disposition d'un bureau, situé dans les locaux du service des sports, 17 rue Montigny à Dieppe. Cette mise à disposition de locaux est estimée à 2 400 €,
- la mise à disposition d'un agent municipal à raison de 329 heures sur l'année 2011. Cette mise à disposition, évaluée à 6 500 €, a fait l'objet d'une délibération du conseil municipal du 23 septembre 2010.

Considérant l'avis de la commission n° 5 en date du 16 mai 2011,

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat annexée à la présente délibération avec l'Office Municipal des Sports de Dieppe.

☞ **Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE à l'unanimité la proposition ci-dessus.**

*Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits*

**Pour extrait certifié conforme au registre,  
Par délégation du Maire,  
Myriam COLANGE  
Directrice du Pôle Administration Générale**

**Acte certifié exécutoire en application  
de la loi du 2 mars 1982 modifiée**

**Réception en Sous-Préfecture :**

**Publication :**

**Notification :**

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire